



## REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026

### Article 1

Une tenue adaptée à la pratique de la danse est demandée aux danseurs : souple et confortable, en chaussons de danse (obligatoire pour le classique), en chaussettes ou pieds nus. Pour le Hip-Hop des chaussures de salle **propres** type baskets sont obligatoires (adaptées au sol).

Les cheveux doivent être attachés et le visage dégagé.

En cas de non-respect de la tenue, le danseur peut ne pas être accepté en cours.

### Article 2

Chaque élève doit le respect au professeur de danse. La ponctualité et la politesse sont également des marques de respect envers les autres membres du groupe. En cas d'insolences répétées, l'association se réserve le droit, après avoir averti les parents, de renvoyer définitivement l'élève, sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

### Article 3

L'absentéisme répété peut nuire au fonctionnement du groupe entier, surtout lors des répétitions du spectacle. Toute absence non justifiée de plus de trois cours entraînera la radiation de l'élève au spectacle.

### Article 4

Il est de la responsabilité des parents de s'assurer de la présence du professeur et de l'entrée effective de son enfant dans la salle de cours. K Danse dégage toute responsabilité en cas d'absence du professeur ou de d'absence au cours d'un élève mineur devant se rendre seul à la salle de danse. Toute sortie anticipée du cours d'un élève mineur devra être autorisée expressément par les parents.

### Article 5

Les adhérents doivent être impérativement couverts par une **assurance responsabilité civile et éventuellement une assurance individuelle accident corporel**, l'assurance de l'association ne couvrant pas ce type de risque.

### Article 6

Le paiement de l'année doit se faire à l'inscription. Il est possible de régler par chèque, virement, coupons sports, Pass Culture ou chèques vacances / chèques vacances connect. Les paiements fractionnés sont autorisés par chèque à remettre dès l'inscription (en 6 fois maximum).

### Article 7

Tout trimestre entamé est dû. En cas de maladie ou d'accident (certificat d'un spécialiste) veuillez vous adresser aux membres du Bureau pour étudier les possibilités de remboursement du ou des trimestre(s) restants.

L'absence de formalité éventuellement exigée par les autorités pour participer aux cours (ex : pass sanitaire) ne pourra en aucun cas donner droit à remboursement.

### Article 8

Pour le bon fonctionnement des cours, tout adhérent s'engage à participer aux diverses manifestations et spectacles organisés tout au long de l'année\*.

\* 2 spectacles cette année : le **Téléthon le 6 décembre 2025** et le **gala les 19 et 20 juin 2026**.

### Article 9

Tout adhérent majeur et représentant légal d'adhérent mineur autorise l'Association K Danse à utiliser, reproduire et diffuser son image / l'image de l'adhérent mineur captée lors des activités de l'association, sur les supports vidéos et photographiques à des fins non commerciales et commerciales. L'adhérent peut à tout moment faire valoir son droit de rétractation par voie expresse.

### Article 10

L'adhésion à l'association K DANSE vaut acceptation du présent règlement.

**Nous comptons sur les parents pour faire prendre  
Connaissance de ce règlement aux enfants. Merci.**